

Règlement sportif 2026-2027

Compétition Cadets et Juniors des Hauts-de-Seine



Cette compétition standard cherche :

A permettre l'expression de l'épanouissement du joueur vers la pratique de la compétition

A développer la pratique du plus grand nombre.

A rendre cohérent le cursus de compétition au sein du département

- Numéro de dossier : 2601697
- Ouverture des inscriptions : 17/09/2026
- Fermeture des inscriptions : 07/10/2026
- Lieu : Gymnase DASSAULT SPORTS/VAL D'OR, 215 Bd de la République, 92150 Suresnes sur 7 terrains

Table des matières

1. Généralités :	2
1.1 Champ d'application :	2
1.2 Arbitrage :	2
2. Critères de participation :	3
2.1. Licences :	3
2.2. Participation :	3
2.3. Vérifications :	4
3. Inscriptions	5
3.1. Modalité d'inscriptions	5
3.2. Convocations :	5
3.4. Accompagnateurs :	6
4. Tableaux :	6
4.1. Nombre de Tableaux :	6
4.2. Forme des tableaux :	7
4.4. Logiciels informatiques :	7
5. Modalités d'organisation :	7
5.1. Horaires :	7
5.2. Affichages :	8
5.3. Volants :	8
5.4. Salles :	8
6. Forfaits :	9
7. Application du présent règlement :	9
8. Litiges :	9

Règlement sportif 2026-2027

Compétition Cadets et Juniors des Hauts-de-Seine



1. Généralités :

Le circuit des Compétitions Cadets-Juniors des Hauts de Seine se déroule selon les règles conjointes de la Badminton World Federation et de la FFBAD énoncées dans le Règlement Général des Compétitions (RGC). Elles sont complétées par le présent règlement.

1.1 Champ d'application :

Le présent texte a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'engagement et le déroulement du circuit des « Compétitions Cadets-Juniors des Hauts de Seine ».

Le Comité départemental de badminton des Hauts de Seine (Comité 92) organise chaque saison un circuit d'étapes ouvert à la catégorie Junior et à la catégorie Cadet.

1.2 Arbitrage :

Les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au Juge Arbitre afin qu'il désigne, si possible, un arbitre ou faisant office d'arbitre (parents, entraîneurs, organisateurs, etc.). Certains matches pourront être arbitrés par des officiels qui participent à un stage de validation. Cet arbitrage peut être réalisé par de jeunes arbitres ou des officiels de l'UNSS.

La nomination du Juge Arbitre et de ses adjoints sera proposée par le Comité92. La compétition Cadets et Juniors du 17 et 18 octobre sera jugée-arbitrée par Hervé HUE et le GEO est Léa PALASSE.

Règlement sportif 2026-2027

Compétition Cadets et Juniors des Hauts-de-Seine



2. Critères de participation :

2.1. Licences :

Seuls peuvent être admis à participer à cette compétition, les joueurs régulièrement licenciés à la FFBAD pour la saison en cours et ne faisant l'objet d'aucune suspension pour ces compétitions.

Les joueurs devront être dûment licenciés le jour de leur inscription.

En dernier ressort, la licence devra être en conformité le jour de la confection des tableaux (cas de la 1^{ère} compétition du circuit).

2.2. Participation :

La capacité d'accueil pour cette compétition est limitée et pourra varier selon les saisons. La capacité retenue dans ce règlement est basée sur un gymnase avec 5 terrains, les quantités pourront être modulées si la compétition se déroule dans un gymnase à 6 ou 7 terrains.

En cas d'inscriptions dépassant la capacité maximale d'accueil, les critères suivants seront à retenir :

- Tous les clubs du département devront être représentés de manière égalitaire dans les tableaux.
- Toutefois, en cas de places vacantes, une sélection sera effectuée (parmi les clubs ayant des joueurs/joueuses encore disponibles dans la liste des inscriptions) par l'intermédiaire d'un tirage au sort en alternant les clubs inclus dans le tirage à chaque étape du circuit.

Exemple : si 2 places non attribuées et 3 clubs peuvent fournir des joueurs dans une étape, tirage au sort.

Règlement sportif 2026-2027

Compétition Cadets et Juniors des Hauts-de-Seine



Sur l'étape suivante, si le cas se reproduit, les clubs ayant remporté le tirage au sort à l'étape précédente seront exclus du nouveau tirage afin de respecter une équité entre les clubs.

En cas d'inscriptions supérieures au nombre maximum de joueurs ou de joueuses autorisés, une liste d'attente sera mise en place.

Les minimes peuvent participer aux compétitions cadets-juniors sous certaines conditions :

- A chaque étape du circuit des compétitions jeunes, le joueur ne pourra participer qu'à une des compétitions : par exemple, s'il s'inscrit à la compétition minime n° 1, il ne pourra pas faire la compétition junior n° 1. Il devra attendre la compétition junior n° 2 pour jouer dans la catégorie d'âge supérieure et il ne pourra alors pas faire la compétition minime n° 2.
- Seuls les deux meilleurs minimes, à savoir les vainqueur et finaliste du niveau R5 des compétitions minimes, pourront s'inscrire aux compétitions juniors s'ils le désirent.

En aucun cas, les poussins et les benjamins ne pourront jouer en cadets-juniors lors des compétitions départementales.

Le temps de repos entre deux matches est de 20 minutes, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de 5 minutes entre l'appel et le début de leur match test des volants compris.

2.3. Vérifications :

Le secrétariat du Comité 92 doit vérifier par tous les moyens appropriés l'application des précédents articles.

Règlement sportif 2026-2027

Compétition Cadets et Juniors des Hauts-de-Seine



3. Inscriptions

3.1. Modalité d'inscriptions

Les inscriptions seront possibles sur badnet par les responsables clubs. Néanmoins à défaut d'inscriptions sur badnet, les responsables clubs peuvent envoyer à "secretariat92@gmail.com" la feuille d'inscription disponible sur le site du comité dûment complétée. Les joueurs devront être inscrits par ordre de préférence par les responsables Jeunes des clubs du département.

La date limite d'inscription est 10 jours avant la Compétition.

A J-10, le fichier des inscriptions sera validé par le secrétariat, les licences vérifiées et les joueurs suspendus seront désinscrits.

Le tirage au sort sera effectué à J-9 et la publication des joueurs retenus sera effectuée sur le site web du Comité 92 et diffusée aux responsables Jeunes des clubs à J-5.

Nombre maximums de participants : 200 joueurs

3.2. Convocations :

Les convocations seront disponibles 5 jours avant la compétition sur le site du Comité 92.

Chaque responsable Jeunes des clubs sera informé de cette mise en ligne dans ce même intervalle.

3.3. Coût d'inscription :

Le coût d'une inscription à une étape du circuit est de **10** euros.

Règlement sportif 2026-2027

Compétition Cadets et Juniors des Hauts-de-Seine



3.4. Accompagnateurs :

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un délégué majeur nommé par leur club et présent pendant la durée de la compétition. La feuille d'inscription devra mentionner le nom du référent Jeunes du club et son numéro de portable. Le secrétariat transmettra la liste des référents jeunes et numéros de portable au JA et à l'organisation locale de la compétition.

Le juge arbitre pourra interdire la compétition aux joueurs se présentant sans référent club à la compétition.

4. Tableaux :

4.1. Nombre de Tableaux :

Le circuit des compétitions cadets-juniors des Hauts de Seine est ouvert uniquement en simple homme et simple dame.

La compétition est ouverte pour les catégories suivantes :

- R5-R6
- D7-D8-D9
- P10-P11-P12
- NC

La compétition est une compétition de simple.

En cas d'inscriptions supérieures à la capacité de la salle, une liste d'attente sera mise en place.

Règlement sportif 2026-2027

Compétition Cadets et Juniors des Hauts-de-Seine



4.2. Forme des tableaux :

Tous les tableaux se jouent en poule suivie de phases finales en élimination directe

Dans la mesure du possible et si le nombre d'inscrits le permet, les catégories seront séparées. Il y aura 3 niveaux cadets et 3 niveaux juniors.

4.3. Désignation des têtes de séries :

Les têtes de séries seront désignées par le Juge Arbitre de l'étape sur la base du CPPH.

4.4. Logiciels informatiques :

Chaque Compétition Cadets - Juniors des Hauts de Seine doit être gérée par un logiciel recommandé par la FFBAD

5. Modalités d'organisation :

5.1. Horaires :

Chaque Compétition Cadets – Juniors des Hauts de Seine devra se dérouler sur les plages horaires suivantes, remise des récompenses incluses

- Le samedi de 9h à 21h
- Le dimanche de 8h00 à 19h.
- Chaque tableau se déroulera sur une seule journée

Règlement sportif 2026-2027

Compétition Cadets et Juniors des Hauts-de-Seine



5.2. Affichages :

Le présent règlement doit être affiché dans tous les gymnases ainsi que les codes de conduite joueurs, coachs/entraîneurs/officiels, le règlement sur les cartons, la circulaire sur les forfaits, la circulaire sur les tenues.

Les tableaux affichés dans les gymnases doivent être actualisés après chaque tour de jeu. Le planning horaire actualisé doit être affiché.

5.3. Volants :

Les volants plastiques sont prioritaires entre 2 joueurs non classés et sont à la charge des participants.

Les volants plumes sont également à la charge des joueurs à part égale.

Les volants plumes doivent être homologués et classés au minima en catégorie standard par la FFBAD (liste annuelle publiée sur le site fédéral).

Les volants hybrides sont homologués jusqu'au niveau D7 pour deux joueurs souhaitant les utiliser).

Si un joueur ne possède pas de volants, le Comité 92 fournira le nombre de volants utiles au match et les facturera au club concerné.

Le volant officiel de cette compétition est le VICTOR CHAMPION-1

5.4. Salles :

Pour chaque Compétition Cadets-Junior, le club délégué à l'organisation devra proposer une salle comportant un minimum de 5 terrains (7 terrains de préférence). Deux clubs peuvent s'associer pour l'organisation d'une Compétition Cadets-Juniors en prenant en charge une des journées.

La compétition Cadets-Juniors 17 et 18 octobre 2026 aura lieu au :

- Gymnase DASSAULT SPORTS/VAL D'OR, 215 Bd de la République, 92150 Suresnes sur 7 terrains

Règlement sportif 2026-2027

Compétition Cadets et Juniors des Hauts-de-Seine



6. Forfaits :

Tout joueur s'inscrivant à une étape d'une compétition Cadets/Juniors doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.

On distingue, après le tirage au sort :

- Le **forfait volontaire** qui consiste pour un joueur inscrit :
 - Soit sans raison valable ou sans prévenir, à ne pas se présenter à la compétition ;
 - Soit à renoncer sans raison valable à jouer un match ;
- Le **forfait involontaire** qui consiste pour un joueur inscrit :
 - Soit à ne pas se présenter à une compétition pour raison valable (dûment justifiée au maximum 5 jours ouvrables après le dernier jour de la compétition sur MyFFBaD) ;
 - Soit pour une raison valable (à l'appréciation du juge-arbitre) d'arriver suffisamment en retard à une compétition pour ne plus être en mesure de jouer un match sans perturber durablement le déroulement de la compétition concernée.

7. Application du présent règlement :

Les organisateurs délégués, les juges-arbitres de ces compétitions et les dirigeants des clubs participants s'engagent à respecter et faire respecter le présent règlement.

Le Comité 92 se réserve le droit d'y apporter des modifications en cas de nécessité.

8. Litiges :

Tout litige survenant dans le cadre de l'application de ce règlement relève de la Commission Litiges du Comité Départemental de Badminton des Hauts de Seine.